

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 592

présenté par
M. Bonnot

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement, opposés au mariage de couples de même sexe, sont opposés à cette disposition qui constitue un début de négation de l'altérité sexuelle.